

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 Avril

L'an deux mil dix-sept,

Le 5 Mai 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, LANGLAIS J Ch, DELAIRE F, STONE A, COWLES K, REVRANCHE A, CAHIER Ch, MORIN H, COURTOIS F, AIRVAULT J L, VIDAULT W, RENAUD F.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : BAILLARGE I

SECRÉTAIRE : MERCIER S.

## **Objet : Procès-verbal du 7 Avril 2017,**

Ajouter Isabelle BAILLARGE au niveau des présents car elle était secrétaire. Le conseil valide le procès-verbal du 7 Avril 2017 à l'unanimité.

## **Objet : Conventions pour les éoliennes avec WPD : point de vue et plantations.**

Il est proposé de faire une haie multi-essences, autour de la parcelle avec WPD 21 et la commune ferait la plantation d'un bois d'acacias au centre de la parcelle en collaboration avec la fédération des chasseurs.

Le conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour signer la convention correspondante.

## **Objet : Cimetière et columbarium.**

### Règlement du cimetière :

M le Maire propose de modifier le règlement actuel comme suit :

-Réduire les espaces entre les nouvelles concessions à 33 cm auparavant 1 mètre.

-Faire faire lors des interventions sur les caveaux de la section A, un tour de tombe de 15 cm.

-Créer un ossuaire entre le bâtiment côté route et le caveau d'attente.

-Créer un espace pour des cavurnes, petits caveaux, à côté du columbarium et du jardin du souvenir.

Le conseil définira les tarifs ultérieurement.

### Règlement du columbarium :

M le Maire propose de modifier le règlement actuel comme suit :

L'ouverture des cases peut être réalisée par des opérateurs habilités et pas seulement les pompes funèbres

Le conseil valide les modifications concernant le règlement du cimetière et du columbarium.

## **Objet : Implantation du poste de transformation.**

M le Maire rappelle qu'étant donné que SEOLIS ne trouvait pas de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation, la commune a proposé le terrain de l'ancienne carrière de MELLERAN. SEOLIS a fait une contre-proposition en sollicitant plutôt le terrain en face de l'ancienne carrière. Les câbles passeraient dans les accotements des chemins, route des Alleuds, route de Bouin vers l'ancienne carrière du bourg. Ils seraient sous la chaussée dans le bourg.

Après discussion le conseil est favorable sous réserve de précisions sur le profil des tranchées avec un renforcement dans le bourg.

## **Questions diverses.**

M le Maire informe :

-que M Anthony POUPIN, conseiller municipal, a donné sa démission du conseil.

-que l'acte de vente concernant la cession de la parcelle pour l'implantation du pylône a été signé et la déclaration préalable correspondante a été déposée à la DDT. Sous réserve de l'obtention de la déclaration préalable le commencement des travaux est prévu sous quinzaine.

-Bureau des élections législatives

### **11 Juin**

#### Le matin

MERCIER S  
LANGLAIS J CH  
CAHIER CH

#### L'après-midi

AUBIN J  
DELAIRE F  
REVRANCHE MF

### **18 Juin**

#### Le matin

AIRVAULT J L  
RENAUD F  
MERCIER S

#### L'après-midi

AUBIN J  
MORIN H  
COURTOIS F

-Point tractopelle

Suite à une entrevue avec les services du centre de gestion, il s'est avéré que les agents techniques doivent être munis d'ordres de missions, qu'ils devaient passer une visite médicale et que les formations concernant la conduite des engins étaient préconisées en particulier pour certains engins afin de leur délivrer une autorisation de conduite.. Les ordres de missions ont été établis et les visites médicales passées. Les formations ne peuvent pas être programmées à court terme. Les autorisations de conduite pour certains engins de la commune seront établies.

Le Maire.